

Des règles à respecter

En Lozère et en Aveyron, les tendelles doivent répondre aux spécifications suivantes :



- Elles sont munies de deux échappatoires d'au moins 30 mm de diamètre.

- Les deux cales en bois ont une hauteur minimale de 30 mm et une longueur minimale de 50 mm ; elles sont placées sur un support afin d'éviter leur enfoncement dans le sol après plusieurs chutes de la pierre assommoir.

- Le seuil de déclenchement des tendelles est ajusté pour la capture d'un turdidé.

- Les tendelles sont posées en milieu ouvert ; dans un rayon de cent mètres autour de chaque tendelle, le taux de recouvrement en arbustes et en arbres n'excède pas 30 %.

- Les tendelles sont numérotées et leur emplacement est répertorié sur des documents cartographiques aux 1/25 000 établis par la fédération départementale des chasseurs concernée. Ces documents sont communiqués au préfet.

La chasse à la tendelle est autorisée en Aveyron et en Lozère. Demain, le sera-t-elle dans les Alpes-de-Haute-Provence ? C'est en tout cas ce que souhaite l'Association de défense de la chasse traditionnelle à la grive, présidée par Maurice Joyant, qui a trouvé en Eric Camoin un porte-parole de qualité.

"On peut chasser sans le fusil, explique tout simplement Denis Geny, rencontré sur les hauteurs du Brusquet. Les anciens vous le diront. Aujourd'hui, les plus jeunes se battent pour remettre au goût du jour cette technique de chasse : la pose de la lecque."

La lecque, appelée tendelle en Lozère et en Aveyron, deux départements où cette technique de chasse traditionnelle a été autorisée par la ministre de l'Environnement, Nelly Ollin, est tombée dans les oubliettes dans les années 1980, après avoir été interdite.

A l'époque, les gens posaient 2 000 à 3 000 lecques. Ils en vivaient. Ceux qui capturaient des grives, ils les revendaient jusqu'à Marseille. Ceux qui vivaient en autarcie, ils utilisaient l'argent des grives pour s'acheter des courses.

"Depuis l'interdiction de poser des pièges, observe Denis Geny, de nombreux chasseurs ont perdu le goût de chasser et ont rendu leur permis."

"Avec le retour de la lecque, les anciens vivraient. Pour les retraités, c'était leur sortie quotidienne. C'était leur vie. C'était leur passion." Denis Geny va plus loin : *"Je suis sûr que*

Muni d'un couteau, d'un sécateur, Denis Geny prépare ses pièges. "Mon truc à moi, confie Denis Geny, est d'utiliser des branches de genévrier. Je les coupe à l'avance et je les laisse sécher deux ou trois ans."

Pour Denis Geny, la chasse à la lecque est importante car "elle va permettre de perpétuer la tradition et la transmettre à nos enfants".

certain, parce que la lecque a disparu, en sont morts."

L'espoir venu d'Aveyron et de Lozère

Pour les chasseurs à la grive, l'espoir vient d'Aveyron et de Lozère. Ces deux départements, avec l'aide de l'IMPCF (Institut méditerranéen du patrimoine cynégétique et faunistique) et le contrôle de l'ONCF (Office national de la chasse et de la faune sauvage), ont mené une expérimentation il y a cinq ans, pendant deux à trois ans. Jean-Claude Ricchi a imaginé un trou de part et d'autre qui sert d'échappa-

Département

Les chasseurs traditionnels à la grive veulent retrouver le droit de lecquer

La lecque, une chasse écolo ?



toires aux petits oiseaux. *"Car la loi européenne, précise Eric Camoin, oblige qu'il y ait une sélectivité. Il fallait garder la tradition et rendre sélectif le piège."* C'est chose faite.

"Dans le département, il sera possible de chasser la grive à la glu et/ou à la lecque. On a, rappelons-le, quand même l'appui des trois parlementaires ainsi que de l'ancien préfet Jacques Millon. Et surtout l'appui technique de Jean-Claude Ricchi."

Eric Camoin poursuit, plus qu'optimiste que jamais : *"Dans les études qui ont été menées par l'association, des personnes qui ne prenaient plus le*

permis de chasse reviendraient pour lecquer".

L'association a contacté tous les présidents d'associations de chasse ; 400 à 500 personnes sont intéressées.

Ces chasseurs à la grive *"chassent différemment"*, à en croire Eric Camoin : *"Leur chasse est plus fine, plus solitaire"*. *"Bon nombre de chasseurs seraient prêts à laisser tomber la chasse au fusil pour passer à la chasse traditionnelle à la lecque"*, avance Denis Geny.